



## Observatoire des accidents du travail graves et mortels des apprenants en milieu agricole

Axe  
transversal  
Action T.1.b

### ● Action menée

- Mise en place d'un observatoire régional partagé des accidents du travail graves et mortels (ATGM) concernant les apprenants de l'enseignement agricole.
- **Création d'outils de suivi :**
  - o tableau de collecte des données d'accidents ;
  - o plateforme d'échange Osmose pour le partage d'informations entre partenaires.
- **Organisation de réunions régulières du comité technique (2022–2024)** afin de :
  - o partager les données ;
  - o consolider les missions et pratiques des partenaires ;
  - o suivre les signalements d'ATGM.
- **Construction d'un questionnaire (avec l'association d'apprentis MALCO) destiné aux jeunes apprentis :** diagnostic, recueil des besoins, définition d'actions de prévention.
- **Intégration de l'observatoire** dans le cadre de la convention régionale pour la santé et sécurité dans l'enseignement agricole (2021–2023).

### ● Résultats et impacts

- Création effective d'un observatoire régional permettant la centralisation et l'analyse des signalements d'ATGM.
- Mise en place d'une procédure de signalement rapide entre DRAAF, DREETS et MSA (via Osmose).
- 15 accidents graves ou mortels recensés entre septembre 2022 et janvier 2024.
- Meilleure connaissance de l'accidentologie des jeunes en formation, facilitant l'identification des priorités de prévention.
- Coopération renforcée entre les institutions (DRAAF, DREETS, DDETS, MSA) : partage des missions, complémentarité des outils, mobilisation collective.

- Intégration des travaux dans d'autres comités PRST (ex. « Nouveaux arrivants », « Culture de prévention ») après la fin de la convention nationale fin 2023.
- Outil utile à la structuration d'un état des lieux en amont d'actions de prévention à destination des établissements et des tuteurs.

## ○ Leviers des actions

### Leviers

- Existence d'une convention nationale et régionale structurant la collaboration entre partenaires.
- Forte diversité des acteurs mobilisés : MSA, DRAAF, DREETS, établissements agricoles.
- Un observatoire permettant de centraliser et harmoniser les données.
- Construction d'un questionnaire régional pour approfondir la compréhension qualitative des situations de travail des apprentis.
- Partenariat facilitant la mise en commun des expertises et l'identification des leviers de prévention.

### Freins

- La fin de la convention nationale en 2023 a entraîné l'arrêt des réunions formelles du comité technique.
- Hétérogénéité de l'offre de formation agricole, rendant complexe la collecte exhaustive d'informations.
- Impossibilité d'observer certaines données en raison des cadres d'action propres à chaque institution.
- Observation quantitative insuffisante pour comprendre tous les risques : nécessité d'un approfondissement qualitatif (questionnaire 2025).

## ○ Perspectives

- Reprise des travaux de l'observatoire dans le cadre d'une future convention nationale, avec une orientation renforcée sur les conditions réelles de travail des apprenants.

- Diffusion (à partir de mai 2025) du questionnaire régional auprès de 5 000 apprentis pour :
  - o établir un diagnostic complet,
  - o mieux identifier les besoins des jeunes,
  - o définir les actions prioritaires pour les acteurs de prévention.
- Intégration des actions collectives dans les réunions de la convention SST de l'enseignement agricole et du comité PRST « Nouvel arrivant ».
- Poursuivre la structuration d'un système pérenne de signalement et de suivi, au-delà du cadre initial 2020–2023.